

L'internat des femmes

Le citoyen Piperaud demande que l'administration autorise l'internat des femmes dans les hospices de Paris.

Déjà, dit-il, les femmes sont admises à l'externat et peuvent acquérir le diplôme de docteur en médecine; elles peuvent pénétrer dans les hôpitaux en qualité d'infirmières; pourquoi les empêche-t-on de concourir pour l'internat?

L'opportuniste Levraud combat cette proposition, qui l'effraie.

On a eu tort, dit-il, de déclarer que les femmes pouvaient exercer la médecine; maintenant on est pris dans l'engrenage, et, si nous n'y prenons garde, nous les verrons envahir toutes les places, et nous aurons des femmes députées, des femmes ministres, une femme présidente de la République.

Malgré l'opposition des docteurs Desprez et Robinet, le conseil, par 48 voix contre 15, vote la proposition Piperaud, invitant l'administration à ne pas s'exposer désormais à l'admission des femmes au concours de l'internat.

Après ce vote, qui a dû réjouir la citoyenne Auclerc, la future présidente de la République, le conseil nomme 10 membres pour la commission du travail.

La prochaine séance est fixée à mercredi.